

# **Quelles évolutions révèle le « Premier Prix National des Architectures de Terre » décerné en France en juin 2013 ?**

Texte de Jean Dethier, membre du jury, auteur de l'exposition « des architectures de terre » au *Centre Pompidou*, 1981 - [jean.dethier@wanadoo.fr](mailto:jean.dethier@wanadoo.fr) - Juillet 2013 -

## **Rappel du contexte**

**1985 :** Inauguration près de Lyon - dans la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau - du premier quartier urbain d'éco-habitat d'Europe bâti en terre crue : le «*Domaine de la terre*». Il encourage la renaissance et la modernisation des usages de ce matériau naturel de construction ancestral et écologique. Il suscite de nombreux commentaires positifs dans la presse généraliste et professionnelle, tant en France qu'à l'étranger.

La réalisation pionnière de ces 64 logements sociaux résulte alors d'une stratégie expérimentale sans précédent, menée à bien grâce à l'implication de diverses institutions du secteur public et la synergie créative qui en résulte.

Cette opération pilote est en effet conçue comme le complément démonstratif (un « passage à l'acte ») des idées prospectives et militantes promues dans une grande exposition itinérante du *Centre Pompidou* (inaugurée en 1981) dont le titre annonce l'ambition : «*Des architectures de terre ; ou l'avenir d'une tradition millénaire*».

De plus, c'est un centre de recherche sur les architectures de terre fondé en 1979 au sein de l'*Ecole d'Architecture de Grenoble* - le CRATerre - qui assume le pilotage du chantier (en étroite relation avec les dix équipes d'architectes choisis sur concours et autant d'entreprises locales) pour y privilégier de nouveaux savoir-faire de construction en terre adaptés aux exigences de l'écologie et répondant aux défis de la crise de l'énergie.

**1986 :** Le *Ministère du Logement* publie les enseignements tirés de cette expérience : « *elle démontre la pertinence d'une nouvelle logique modernisée de construction en terre. Un précédent existe désormais : il n'excuse plus l'ignorance de ces atouts* ».

**1987 :** Durant « *l'Année Mondiale du Logement* » promue par l'ONU, le pôle spécialisé de cette organisation - l'agence « *Habitat* » - attribue à ce quartier le statut d'une « *opération pilote exemplaire de portée internationale* ». *France 2* consacre une émission télévisée de deux heures (« *Ambitions* ») à l'évènement.

**2007 :** La *Région Rhône-Alpes* classe le *quartier-jardin* du « *Domaine de la terre* » comme l'un de ses « *Trésors du Développement Durable* ».

**2013 :** Divers partenaires prennent l'initiative d'attribuer le « Premier prix national des architectures de terre ». Que révèle-t-il ? De quelles évolutions témoigne-t-il ?

En tant que membres du jury j'ai eu le privilège de pouvoir prendre connaissance et d'observer attentivement les projets présentés, mais aussi de prendre connaissance des avis éclairés des autres membres éminents le composait. Dans l'ensemble, j'ai été agréablement surpris – comme nombre de mes collègues – par plusieurs spécificités novatrices de ce qui nous ont été données à voir, à analyser et à primer. Après un effort de synthèse de tous ces éléments qui ont pu être évoqués par le jury, neuf constats principaux me semblent ressortir :

## **1 : ABONDANCE DES REALISATIONS.**

Nous pensions avoir à étudier une quinzaine de dossiers alors que plus d'une cinquantaine de candidats ont présenté leurs réalisations récentes. Ce fait révèle une notoire augmentation des architectures désormais édifiées en terre crue à travers la France.

## **2 : ESSAIMAGE GEOGRAPHIQUE.**

Alors que la région Rhône-Alpes est souvent évoquée - à juste titre - comme étant l'épicentre du renouveau et de la recherche de pointe en matière de construction en terre crue, les réalisations récentes sont localisées sur une large partie du territoire français, tant en métropole qu'outre-mer (dans l'île de Mayotte). Une quinzaine de régions sont concernées par ce développement. Mieux encore, cette répartition géographique inclut désormais des opérations édifiées en milieu rural - dans de nombreux bourgs - mais aussi en milieu suburbain ou même dans le périmètre de diverses métropoles régionales. Ainsi pour les agglomérations de Grenoble, Rennes ou Orléans où des projets de grande qualité ont été récemment édifiés.

## **3 : DIVERSITE DES PROGRAMMES.**

Les réalisations soumises au jury révèlent une large diversité de programmes émanant à la fois de maîtres d'ouvrage du secteur public et privé : ils concernent aussi bien des bâtiments neufs que des opérations de mise en valeur du patrimoine architectural ancien, aussi bien de l'habitat que des équipements destinés à accueillir une large diversité de publics. Leurs vocations sont désormais multiples et couvrent notamment les domaines de l'enseignement (école primaire), de la culture (centre d'initiation au patrimoine archéologique, etc), de la santé publique (pôle médical interdisciplinaire ou centre de traitement thérapeutique), du tourisme (hébergement), de l'économie rurale (centre de valorisation des productions fruitières, chais pour des vins bio, etc), mais aussi de la recherche scientifique (le nouveau siège à Orléans de *l'INRA : l'Institut National de la Recherche Agronomique*). De plus, certains projets réalisés ont aussi une vocation artistique conciliant les vocations du paysagisme et du Land Art.

## **4 : DIVERSITE DES STRATEGIES.**

La multiplicité des vocations de ces bâtiments édifiés en terre contribue à matérialiser une large diversité de stratégies de développement au sein des communautés concernées : tant au niveau local et régional que national et même parfois européen. Ce dernier cas est illustré par le centre de recherche édifié à Orléans par l'Etat pour y collecter et étudier des échantillons de sols agricoles prélevés à travers toute l'Europe. Par ailleurs, plusieurs réalisations récentes contribuent à lutter contre un fléau socio-économique affectant de multiples régions rurales de France : la désertification médicale des campagnes.

## **5 : INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES.**

Une nouvelle maturité constructive se manifeste à travers une large diversité de savoir-faire et de techniques constructives. Les réalisations soumises au jury révèlent l'épanouissement d'une optimale maîtrise des usages de la terre, des spécificités de ce matériau et de ses multiples logiques de mise en œuvre : pisé, bauge, blocs de terre stabilisée et bien d'autres variantes technologiques. Ces pratiques sont désormais rationalisées en vue d'assurer une meilleure productivité et accessibilité économique. C'est ainsi notamment que se développent des pratiques de préfabrication du pisé.

## **6 : PERTINENCE ECOLOGIQUE.**

Ces savoir-faire impliquent aussi de nets progrès dans la prise en compte efficace des exigences écologiques et de celles du développement durable : tant sur le plan économique, social, culturel et environnemental. Nombreuses sont les réalisations qui assument de façon optimale une efficacité thermique et hygrométrique, un bilan carbone efficient, l'usage des ressources locales et de proximité évitant les longs transports routiers, etc. Mieux encore : l'amélioration des connaissances scientifiques des comportements de la terre permet désormais aux bâtisseurs d'assumer une logique constructive « hybride » au sein de laquelle tous les matériaux de construction (naturels ou industrialisés) sont chacun utilisés pour optimiser les apports et prestations de chacun d'entre eux. La terre crue assume ainsi au mieux ses qualités et vertus au cœur d'une diversité de matériaux. Cette évolution empreinte de réalisme est capitale car elle met fin au mythe « intégriste » de bâtiments entièrement édifiés en terre. Ainsi émerge une nouvelle « culture constructive » qui, à son tour, permet l'épanouissement de nouvelles créativité architecturales.

## **7 : QUALITE ARCHITECTURALE.**

On voit s'épanouir une maturité des architectures de terre qui est révélatrice d'une nouvelle créativité, adaptée aux particularités du matériau utilisé. Outre la maîtrise technologique dont il témoigne, ce langage constructif traduit d'autres apports complémentaires : une élégante et sereine expressivité ainsi qu'une sensualité chaleureuse. En outre, ces architectures savent désormais prendre en compte, interpréter avec tact et valoriser de façon subtile les spécificités culturelles et sociales, géographiques et climatiques régionales. Autant de valeurs - notamment écologiques, éthiques et affectives - qui avaient trop longtemps été ignorées ou négligées par l'architecture moderne orthodoxe. Une architecture en terre vivace et contemporaine se déploie désormais sous une plaisante diversité d'expressions.

## **8 : EPANOUISSEMENT D'UNE «FILIERE TERRE».**

On constate aussi (enfin) l'émergence d'une chaîne cohérente d'acteurs dont les rôles complémentaires se manifestent de l'amont à l'aval des projets de construction : des maîtres d'ouvrage - publics ou privés - qui parfois exigent dans leur commande l'usage de la terre, des maîtres d'œuvre performants ainsi que des artisans et entreprises qui ont acquis les compétences techniques et méthodologiques appropriées au matériau choisi. Certaines de ces entreprises récemment fondées adoptent parfois une double structure permettant d'assurer une symbiose entre la conception architecturale et la construction. Ainsi se confirme le développement en France d'une « filière terre », comme on l'a récemment constaté en Allemagne. Cette synergie interprofessionnelle est porteuse d'efficacité, de créativité et d'avenir.

## **9 : SOURCES ET RAISONS DU RENOUVEAU.**

Ce premier bilan - ébauché lors de la remise par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du « *Premier Prix National des Architectures de terre* » - débouche sur un autre constat complémentaire et essentiel : les progrès notoires constatés ne « tombent pas du ciel » ! Ils ne sont pas dus à une « mutation spontanée ». Ils sont les fruits d'une longue et patiente stratégie qui - depuis trois décennies - a abouti à la création en France des bases indispensables de ce renouveau. A travers les réalisations architecturales récentes les plus pertinentes soumises au jury, on se doit de reconnaître les efforts réalisés par de nombreux acteurs, de statuts variés et complémentaires (professionnels, enseignants, chercheurs, ...) depuis de nombreuses années.

## **CONCLUSION**

Ce « *Premier Prix National des Architectures de Terre* » révèle le développement en France d'une « **NOUVELLE VAGUE** » de réalisations créatives et novatrices : comme ce fut le cas dans ce pays - sous cette appellation - dès 1957 pour inventer un nouveau cinéma qui demeure, aujourd'hui encore, le témoignage d'une décisive régénération culturelle et qui correspondait alors à une attente de renouveau de la part du public et de la critique. De même, face à l'attente actuelle du public et des autorités vis-à-vis de nouveaux éco-habitats et bâtiments capables de relever efficacement le défi du développement durable et des économies d'énergie, les réalisations récemment édifiées en terre à travers la France révèlent une prometteuse diversité, maturité et créativité : une « **NOUVELLE VAGUE** » **D'ECO-ARCHITECTURES.**